



**FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC**

FORMULAIRE D'ADHÉSION PAR ÉVÉNEMENT – MEMBRE INDIVIDUEL

*DEMANDE D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC POUR UN PARTICIPANT NON-MEMBRE
D'UN CLUB FAISANT PARTIE DE LA FNQ ET QUI DÉSIRE PARTICIPER À UN ÉVÉNEMENT DE NATATION EN EAU
LIBRE SANCTIONNÉ PAR LA FNQ*

Événement : _____ Date de l'événement : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : _____ Sexe : Féminin Masculin

Adresse : _____
No. Rue
_____ Ville, Province Code Postal

No de téléphone : (____) _____ - _____

Catégorie : Groupe d'âge Maître-nageur

Coût d'adhésion à Natation Canada par événement : 15,00 \$

Note : Ce montant doit être remis au comité organisateur au moment de l'inscription, qu'elle soit sur place ou en ligne. Le comité organisateur a l'obligation de retourner tous les formulaires et montants d'argent à la FNQ.

Les renseignements inscrits dans le présent formulaire seront conservés à la Fédération et les renseignements relatifs au nom, à l'adresse, au téléphone, à l'âge et au sexe du membre seront transmis à Natation Canada

Le nageur devient un membre de la FNQ uniquement pour la durée de l'événement ci-haut mentionné.

 *Ce formulaire ne remplace en aucun cas le formulaire de consentement de natation en eau libre.*

 *L'athlète devra de plus assumer en plus le frais d'inscription à l'événement.*

Je, soussigné(e), confirme que les renseignements fournis ci-haut sont exacts,

Signature : _____ Date : _____

ADHÉSION PAR ÉVÉNEMENT – MEMBRE INDIVIDUEL

Comité organisateur :

- ☞ Tous les clubs de natation membre de la Fédération de natation du Québec peuvent organiser des événements de natation en eau libre, en autant qu'ils obtiennent une sanction dûment accordée.
- ☞ Les comités organisateurs indépendants doivent devenir membre de la Fédération de natation du Québec pour obtenir la sanction d'une épreuve de natation en eau libre.

Participant :

- ☞ Un nageur a accès au réseau d'événements en eau libre sanctionné par la FNQ à condition qu'il soit être membre de la FNQ ou d'un organisme membre de la FINA et ce, sans frais supplémentaires.
- ☞ Une personne désirant participer à un ou des événements de natation en eau libre sanctionnés par la FNQ doit s'acquitter des frais d'adhésion par événement pour un membre individuel fixé par la FNQ avant de s'inscrire pour l'épreuve en eau libre.
- ☞ Le formulaire d'adhésion d'un jour ne remplace pas le formulaire de consentement en natation en eau libre.

Modalités de fonctionnement :

- ☞ Les comités organisateurs sont responsables de s'assurer que les nageurs et maîtres-nageurs détiennent une adhésion en règle avant d'accepter leur inscription. Dans l'éventualité où les participants ne peuvent présenter une adhésion valide, le comité organisateur devra adhérer ces nageurs à Natation Canada, percevoir les frais d'adhésion requis par Natation Canada et retourner à la FNQ les dits frais. À défaut de percevoir lesdites cotisations, le comité organisateur devra acquitter lui-même ces frais à la FNQ ou à Natation Canada.
- ☞ Les frais d'adhésion sont non-remboursables et l'adhésion est valide uniquement pour l'événement cité.
- ☞ Le paiement et les formulaires d'inscription doivent accompagner le rapport de la compétition transmis à la Fédération de natation du Québec après l'événement.

Droits et privilèges associés à l'adhésion d'un jour de natation en eau libre :

- ☞ Permet au nageur de participer aux événements en eau libre organisés par le comité organisateur ;
- ☞ Engage le comité organisateur et le nageur à respecter les règlements de sécurité de la Fédération de natation du Québec et de son guide technique ainsi que des règlements de Natation Canada ;
- ☞ Protège les nageurs, les entraîneurs et les officiels, membres en règle de la FNQ, grâce à une police d'assurance accident.
- ☞ Assure la compilation et la diffusion d'un classement provincial, si classement il y a.

Utilisation des renseignements :

- ☞ Les renseignements inscrits dans le présent formulaire seront utilisés par la FNQ pour les fins suivantes : la constitution de sa liste annuelle des membres, le contrôle des catégories et des limites d'âge lors des événements, l'observance du règlement de sécurité et la classification des athlètes pour les fins de compétition.